

Une filière de soirées clandestines géantes démantelée en région parisienne

INFO LE FIGARO - Videurs, hôtessees à l'entrée... En pleine période de crise sanitaire, les organisateurs ne laissaient rien au hasard.

Par Christophe Cornevin

Publié il y a 3 heures, mis à jour il y a 45 minutes

À l'heure où les Français sont appelés à redoubler de prudence avant de se retrouver en cercle restreint pour le réveillon, la préfecture de police de Paris vient de démanteler une équipe qui organisait d'extravagantes fêtes clandestines dans la capitale et sa proche couronne. Des soirées monstres tenues en plein confinement dans des endroits secrets comme à l'époque de la prohibition, pour y boire et y consommer de la drogue en dansant au son de la musique électronique. Et ce, au plus grand mépris des précautions les plus élémentaires, en cette période de crise sanitaire, que sont le port du masque et le respect des gestes barrières. Selon nos informations, plusieurs centaines de «teufeurs» se sont ainsi mis dans l'illégalité. Trois suspects, dont l'organisateur des fiestas géantes et le responsable d'une billetterie en ligne, ont été placés en garde à vue. Entendus notamment dans le cadre d'une enquête ouverte pour mise en danger de la vie d'autrui, ils encourent un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.

L'affaire se noue le 27 septembre dernier quand les policiers du commissariat de la Courneuve découvrent, à leur grande stupéfaction, une rave sauvage regroupant plus de 800 personnes dans un hangar désaffecté transformé en salle de danse sonorisée, équipée de wifi ainsi que de deux tables de mixage. Agissant dans le cadre d'une procédure ouverte par le parquet de Seine-Saint-Denis, les enquêteurs entendent dès le lendemain le détenteur des platines qui assurait non sans aplomb les avoir louées en pensant qu'il s'agissait d'une «soirée privée». À la faveur d'investigations techniques et de recoupements, les policiers identifient l'organisateur, gérant d'une association de type 1901 censée promouvoir la musique électronique en France. «*Danser est notre plus belle manière de résister*», est-il écrit sur son compte Facebook. Les investigations mettent en évidence que les 800 places de la rave de la Courneuve ont été vendues entre 10 et 20 euros via Shotgun, une structure de billetterie en ligne qui organise des fêtes. Son gérant, placé à son tour en garde à vue mercredi, devait être relâché.

Douze rave parties depuis janvier

«Après s'être acquitté du droit d'entrée, le fêtard, qui a laissé son adresse mail, reçoit un message qui donne l'heure et les coordonnées GPS où se tient l'événement, explique-t-on au commissariat de la Courneuve. Pour ne pas éveiller les soupçons, les gens étaient invités à venir seuls ou en tout petits groupes.» Huilée, la soirée clandestine format XXL disposait d'une véritable logistique avec la mise en place de videurs et d'hôtessees à l'entrée, ainsi que de guides qui récupéraient les fêtards à la sortie du métro pour les mener jusqu'au hangar où

l'alcool fort coulait à gogo pour ceux qui boudaient l'ecstasy. Outre la mise en danger de la vie d'autrui, les mis en cause ont aussi été inquiétés pour non-respect des règles de sécurité dans des établissements revenant du public, travail dissimulé ainsi qu'ouverture irrégulière d'un débit de boissons.

Au dernier stade de l'enquête, les policiers sont remontés sur douze rave parties depuis janvier, dont au moins deux organisées pendant le confinement à Paris. Outre une soirée géante interrompue par les forces de l'ordre le 31 octobre dernier dans un tunnel du 15^e arrondissement, les adeptes de l'underground se sont donné rendez-vous le 21 novembre pour une free party de 300 personnes dans un tunnel désaffecté de la SNCF, dans le 13^e arrondissement. La scène, en ce temps de pandémie, était surréaliste. Selon un dernier bilan de la Préfecture de police porté à la connaissance du *Figaro*, 1 032 verbalisations ont été dressées pour tapage nocturne lié à des soirées clandestines ou entre particuliers entre le 17 octobre, date de la mise en place du couvre-feu, et le 1^{er} décembre dernier. Soit une hausse de 32 % par rapport aux 45 jours antérieurs!